



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-043

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2018

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-01-24-005 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe hospitalier
Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades (4 pages) Page 3

75-2018-01-25-003 - Arrêté portant délégation de signature de la Directrice des affaires
juridiques (2 pages) Page 8

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2018-01-25-002 - Arrêté portant délégation de signature - PRS DNVSF (2 pages) Page 11

75-2018-01-25-001 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 8 ROULE (3 pages) Page 14

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT EN ILE DE FRANCE

75-2018-01-24-006 - Décision 2018-003 portant subdélégation de signature en matière
administrative (4 pages) Page 18

75-2018-01-24-007 - Décision 2081-004 portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire (4 pages) Page 23

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-01-24-005

Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe
hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2018 -

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patients »,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Maya Vilayleck, Directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Florence Baguet, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la Qualité, des Affaires Médicales et des Relations avec les Usagers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H et I de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Christine Campagnac-Boulin, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et E de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur Etienne Lissillour, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Fabienne Marion, Coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et K de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur Christophe Nicolaï, Directeur du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et E de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;

- Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'arrêté DG n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Madame Florence Baguet, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicales ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie Siedlarz, Attachée d'administration hospitalière chargée du Bureau du Personnel Médical, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Florence Baguet pour les matières énoncées au paragraphe A, G de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Christine Campagnac-Boulin, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Christine Campagnac-Boulin ;

En cas d'empêchement de Monsieur Etienne Lissillour, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Catherine Maire, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe au directeur adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Etienne Lissillour ;

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe Nicolaï, Directeur du Système d'Information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Florence Chambéry, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe au directeur du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Christophe Nicolaï ;

En cas d'empêchement de Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Christine Rouzeau, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe au directeur adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Frédéric Spinhirny ;

En cas d'empêchement de Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Annabel Meunier, Ingénieur en chef, Directrice des Equipements Médicaux et Hôteliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Laurent Villard ;
- Madame Isabelle Joye, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Laurent Villard ;

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Madame Florence Baguet, Directrice adjointe,
- Madame Laure Boquet, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,

- Madame Hélène Coulonjou, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Elisabeth Guillaume, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Monsieur Etienne Lissillour, Directeur adjoint,
- Madame Fabienne Marion, Coordinatrice générale des Soins,
- Monsieur Christophe Nicolaï, Directeur du Système d'Information,
- Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint,
- Madame Nathalie Vergne-Labro, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Maya Vilayleck, Adjointe au directeur,

B. aux administrateurs de garde en second :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Responsable des Services Economiques,
- Madame Sandrine Bréard, Adjointe au Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Madame Nadine Durand, Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Madame Valérie Franvil, Régisseur,
- Monsieur Patrick Littauer, Responsable des Affaires Générales,
- Madame Catherine Maire, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Finances et de la Recherche,
- Madame Christine Rouzeau, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines,
- Madame Nathalie Siedlarz, Responsable du service du Personnel médical,
- Monsieur Eric Valin, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.

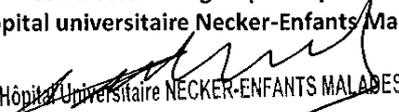
ARTICLE 5 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2017-11-02-014 du 2 novembre 2017 est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris,
Le 24 janvier 2018

**Le Directeur du groupe hospitalier
Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades**

 Hôpital Universitaire NECKER-ENFANTS MALADES
 Le Directeur
Vincent Nicolas DELPECH
 149, rue de Sèvres
 75743 PARIS CEDEX 15

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-01-25-003

Arrêté portant délégation de signature
de la Directrice des affaires juridiques

**Arrêté portant délégation de signature
de la Directrice des affaires juridiques**

La Directrice des affaires juridiques,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011-0053 DG du 9 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011-0054 DG du 9 mai 2011 modifié portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2013318-0007 DG du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux),

Vu l'arrêté n° 75-2017-11-22-002 du 22 novembre 2017 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des affaires juridiques,

Vu l'arrêté ministériel du 2 octobre 2017 plaçant Mme Suzanne von COESTER dans la position de détachement auprès de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, à compter du 5 octobre 2017, afin d'exercer les fonctions de directrice des affaires juridiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Marc DUPONT, directeur d'hôpital, adjoint à la directrice, à l'effet de signer, au nom de la Directrice des affaires juridiques, les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant des attributions de la Direction des affaires juridiques.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DUPONT délégation est donnée dans leurs champs respectifs d'attribution, sauf pour les transactions et l'exécution des décisions de justice d'un montant supérieur à 200.000€ à :

- Mme Magali RICHARD-PIAUGER, agent contractuel de niveau A, chef du département de la médiation, de la responsabilité hospitalière et du contentieux des séjours,
- Mme Charlotte HEILBRUNN, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la chef du département de la médiation, de la responsabilité hospitalière et du contentieux des séjours,

- Mme Claire CHEDRU, agent contractuel de niveau A, chef du département du droit des personnels, de la législation du travail et des baux,
- Mme Félicie FAUCONNET, agent contractuel de niveau A, adjointe à la chef du département du droit des personnels, de la législation du travail et des baux,
- Mme Hylda DUBARRY, agent contractuel de niveau A, responsable du pôle de la réglementation hospitalière et de la veille juridique,
- M. Yannick MÉTAYER, agent contractuel de niveau A, chef du département du droit public de l'économie et du patrimoine,
- M. Olivier LAURENT, agent contractuel de niveau A, adjoint au chef du département du droit public de l'économie et du patrimoine.

ARTICLE 3 :

L'arrêté n°75-2017-10-16-027 du 16 octobre 2017 portant délégation de signature de la Directrice des affaires juridiques est abrogé.

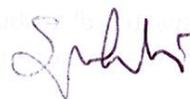
ARTICLE 4 :

Les titulaires des présentes délégations assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en application de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 du code de la santé publique.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 25 juillet 2018



Suzanne von COESTER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-01-25-002

Arrêté portant délégation de signature - PRS DNVSF



Direction générale des Finances publiques
Direction Régionale des Finances publiques
d'Ile-de-France et du département de Paris
Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS)
de la Direction Nationale des Vérifications
de Situations Fiscales
9 Rue d'Uzès
75075 Paris cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de la Direction nationale des vérifications de situations fiscales.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

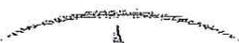
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Laurence CANTORO, Inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de la DNVSF à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

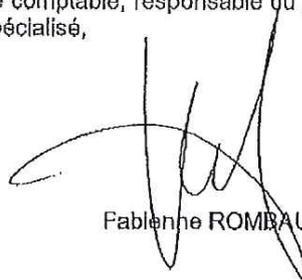
| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|-------------|------------------------------------|---------------------------------|
| Isabelle MONTOURCY | inspectrice | 15 000 € | 15 000 € |
| Lionel NOIREZ | Inspecteur | 15 000 € | 15 000 € |
| Magali VANNIER | inspectrice | 15 000 € | 15 000 € |
| Chantal CHARBON | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| Laurent GAU | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| Pierre DELATTRE | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| Nathalie FUSTEC | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| Sylvane PAIN | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| Célia MERMILLOD | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| Julie TATANGELO | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| Aymeric BOEDOT | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| Jérôme RICHY | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| Bruno CANAL | Agent | 8 000 € | 8 000 € |

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

25 JAN. 2018

A Paris, le
Le comptable, responsable du pôle de recouvrement
spécialisé,



Fabienne ROMBAUT

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-01-25-001

Arrêté portant délégation de signature - SIE 8 ROULE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS
Désignation du service 8° ROULE
Adresse du service 5 rue de Londres 75315 Paris cedex 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de ROULE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à MME DOUCET Marle José inspectrice divisionnaire, M.BURY Jean Yves inspecteur, et à MME CARRIVALE Christine inspectrice, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de ROULE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| MARESTIN Anne Lise | Inspectrice | 15 000 € | 15 000 € |
| BARON Christine | Inspectrice | 15 000 € | 15 000 € |
| CARAVATI Bernadette | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| MALLEK Chantal | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| WATTIEZ Edith | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| LE BRUN Jean Yves | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| PAGEOT Christiane | Contrôleuse Principale | 10 000 € | 10 000€ |
| JOUBERT Valérie | Contrôleuse Principale | 10 000 € | 10 000€ |
| EL KHADIRI Simone | Contrôleuse | 10 000 € | 10 000€ |
| MEJEAN Elise | Contrôleuse | 10 000 € | 10 000€ |
| PAULUS Michèle | Contrôleuse | 10 000 € | 10 000€ |
| BRAS Jean Michel | Contrôleur | 10 000 € | 10 000€ |
| ROBINEAU Nicolas | Contrôleur | 10 000 € | 10 000€ |
| GRESSIER Michèle | Contrôleuse | 10 000 € | 10 000€ |
| SONGOMALET Evariste | Contrôleur | 10 000 € | 10 000€ |
| FOFANA Dramane | Contrôleur | 10 000 € | 10 000€ |
| MOLLA-ALI Jessyca | Contrôleuse | 10 000 € | 10 000€ |
| ISAAC William | Agent | 2000€ | 2000€ |
| DELPON Adrien | Agent | 2000€ | 2000€ |
| FOSSE Aude | Agente | 2000€ | 2000€ |

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;



4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

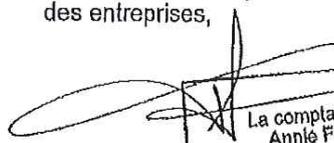
| Nom et prénom des agents | grade |
|--------------------------|------------------------|
| MARESTIN Anne Lise | inspectrice |
| BARON Christine | Inspectrice |
| WATTIEZ Edith | Contrôleur |
| PAGEOT Christlane | Contrôleuse Principale |
| ROBINEAU Nicolas | Contrôleur |
| SONGOMALET Evariste | Contrôleur |

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

25 JAN. 2018

A PARIS, le
La comptable, responsable de service des impôts
des entreprises,


La comptable du SIE
Annie FRAPIER

À
MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DIRECTION RÉGIONALE ET
INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT EN ILE DE FRANCE

75-2018-01-24-006

Décision 2018-003 portant subdélégation de signature en
matière administrative



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

DÉCISION n° 2018- 003

portant subdélégation de signature en matière administrative

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France,

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 portant nomination de M. Philippe MAZENC, administrateur civil hors classe, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, à compter du 1^{er} octobre 2016, pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté n°75-2017-06-19-016 du 19 juin 2017 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

DECIDE

Article 1er

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Philippe MAZENC, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité départementale de Paris,
- Mme Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,
- M. Anthony BRIANT, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

dans les matières et pour tous les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral n°75-2017-06-19-016 susvisé, pour le département de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MAZENC, la subdélégation de signature prévue à l'article 1er est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives et pour le département de Paris, à :

- M Patrick GUIONNEAU, chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Mme Julie ENSELME, adjointe au chef du service de l'accueil et de l'hébergement

- Mme Christine RICHARD, cheffe du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- M. Simon GALLOUX, chef de la mission du droit au logement opposable et Mme Françoise EL SAYAH, adjointe au chef de la mission du droit au logement opposable (à compter du 01 février 2018),

- Mme Yanne LE CLOIREC, cheffe du bureau de l'accès au logement et Mme Patricia PELARD, adjointe à la cheffe du bureau,

- Mme Marine GATSCHON, cheffe du bureau de l'accès au logement interministériel pour les agents de l'État et Mme Fabienne ERAVILLE, adjointe à la cheffe du bureau,

- Mme Magali FEROU, cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs et Mme Marie-Christine DOUCET, adjointe à la cheffe du bureau,

- Mme Annie MALTAT, cheffe du bureau de l'insertion par le logement,

- M. Thierry FOHRER, chargé de mission du bureau de l'insertion par le logement,

- M. Samy MOKRI, chargé de mission Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et Accompagnement vers et dans le logement,

- M. David PALOMBIERI, responsable de la cellule réponse à l'usager,

- Mme Marianne FOUQUET, chargée de mission Politiques d'attribution et mixité sociale,

- Mme Marie-Laure FRONTEAU, cheffe du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Véronique PERCHAUD, adjointe à la cheffe du service habitat et rénovation urbaine,

- M Jérôme COUVAL, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine et Mme Maude PULCHERIE, adjointe au chef de bureau,

- Mme Marie DUCHENY, cheffe du bureau des relations avec les bailleurs sociaux et les collecteurs,

- M. Fabrice SOULIE-BELREPAYRE (jusqu'au 31 janvier 2018), chef du bureau de l'amélioration de l'habitat privé,

- Mme Valentine BRAIVE, cheffe du bureau de l'amélioration de l'habitat privé (à compter du 01 février 2018) et Mme Pauline BATAILLE, adjointe à la cheffe du bureau de l'amélioration de l'habitat privé,

- Mme Laurence DONNE, cheffe du bureau de la lutte contre le saturnisme et M. Aurélien SEMPER, adjoint à la cheffe du bureau de la lutte contre le saturnisme,

- Mme Clémence BLONDIAUX, cheffe du bureau de l'habitat indigne,

Article 3

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 4

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

24 JAN. 2018

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement d'Île-de-France



Jean-Martin DELORME

DIRECTION RÉGIONALE ET
INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT EN ILE DE FRANCE

75-2018-01-24-007

Décision 2081-004 portant subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

DÉCISION N° 2018- 004

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,

VU le code des marchés publics,

VU le code de l'action sociale et des familles

VU le code le code de la construction et de l'habitation

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale,

VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,

- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 portant nomination de M. Philippe MAZENC, administrateur civil hors classe, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, à compter du 1^{er} octobre 2016, pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté n°75-2017-06-19-017 du 19 juin 2017 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1er

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Philippe MAZENC, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité départementale de Paris, à compter du 1^{er} octobre 2016,
- Mme Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,
- M. Anthony BRIANT, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence de l'ordonnateur secondaire pour le département de Paris, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n°75-2017-06-19-017 susvisé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MAZENC, la subdélégation est donnée, pour le département de Paris et dans la limite de leurs compétences respectives, à :

- M. Patrick GUIONNEAU, chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

Mme Julie ENSELME, adjointe au chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- M. Nicolas COUZINET, chargé de la veille sociale au sein du bureau de veille sociale et de l'hébergement d'urgence,

- M. Nicolas DEMENET, chargé des CHRS au sein du bureau de l'hébergement d'insertion et de l'asile,

- Mme Caroline FRIZON, chargée de l'asile et du DAHO au sein du bureau de l'hébergement d'insertion et de l'asile,

- M. Alexis THIBORD, chargé de l'hébergement d'urgence au sein du bureau de veille sociale et de l'hébergement d'urgence,

- Mme Christine RICHARD, cheffe du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

M. Simon GALLOUX, chef de la mission du droit au logement opposable pour les engagements et mises en paiements effectués dans le cadre du marché d'externalisation DALO,

- Mme Marie-Laure FRONTEAU, cheffe du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

Mme Véronique PERCHAUD, adjointe à la cheffe du service habitat et rénovation urbaine,

M Jérôme COUVAL, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine,

Mme Laurence DONNE, cheffe du bureau de la lutte contre le saturnisme et M. Aurélien SEMPER, adjoint à la cheffe du bureau de la lutte contre le saturnisme.

Article 3

Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de l'unité départementale de l'hébergement et du logement de Paris à l'effet d'exercer la validation dans Chorus formulaires :

Mme PERCHAUD Véronique

M. COUVAL Jérôme

Mme PULCHERIE Maude

Mme FEROUL Magali

Mme DOUCET Marie-Christine

Mme BLONDIAUX Clémence

Mme DONNE Laurence

Mme PULCHERIE Maude
Mme FEROUL Magali
Mme DOUCET Marie-Christine
Mme BLONDIAUX Clémence
Mme DONNE Laurence
M. SEMPER Aurélien
Mme FRIZON Caroline
M. DEMENET Nicolas
M. COUZINET Nicolas
M. THIBORD Alexis
M. GALLOUX Simon
Mme MALTAT Annie
M. FOHRER Thierry
Mme FELICITE Lyne

Article 4

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 5

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **24 JAN. 2018**

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement d'Île-de-France



Jean-Martin DELORME